



BPCE
CAR LEASE

GUIDE PRATIQUE
Restitution
d'un véhicule
Location Longue Durée

SOMMAIRE

Introduction	4
Pré-restitution	5
Restitution définitive	6
Attestation de restitution	7
Photo expertise	8
Dommmages tolérés	9
Dommmages facturables	11-12
Fin de la période de location	13
Achat du véhicule en fin de location	14

INTRODUCTION

Cher client,

Vous accompagner à chaque étape du contrat fait partie de nos engagements. Nous savons que la gestion de la restitution constitue une phase essentielle pour la maîtrise des coûts.

C'est pour cette raison que nous avons élaboré des solutions qui vous permettent d'aborder la fin de contrat en toute sérénité.

Ce guide vous présente, étape par étape, les modalités pratiques liées à la restitution.

Nous vous souhaitons une bonne route avec BPCE CAR LEASE.



Laurent CHAGNON

Directeur Commercial

BPCE CAR LEASE

Service Restitution

Immeuble Mermoz
53, avenue Jean Jaurès - CS 50011
93351 Le Bourget Cedex

servicerestitution@car-lease.bpce.fr

PRÉ-RESTITUTION

ANTICIPEZ VOTRE BUDGET « RESTITUTION »

BPCE CAR LEASE vous propose d'anticiper les éventuels coûts de remise en état de vos véhicules grâce à la pré-restitution.

ABORDEZ LA RESTITUTION EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

La pré-restitution est un examen à réaliser au moins trois mois avant la fin de la période de location. Cette estimation préalable permet de définir le niveau de vétusté du véhicule et indique si les normes «d'état standard» sont respectées.

Pour bénéficier de cette expertise, il suffit de prendre rendez vous avec notre expert indépendant par courriel :

restitution.fr@macadam.eu

ou par téléphone au

0826 10 60 50

Service 0,15 € /appel + prix appel

Une estimation des frais de remise en état vous sera transmise.

A VOUS DE MAÎTRISER VOTRE BUDGET :

- Effectuez, à votre charge, les réparations requises avant la restitution,
- Restituez en l'état le véhicule et maîtrisez par avance les frais de remise en état définis par Macadam le jour de la restitution définitive.

IMPORTANT

- Pour optimiser les derniers mois de loyers, n'hésitez pas à contacter votre Chargé(e) d'Affaires 3 mois minimum avant la fin de la période de location.

RESTITUTION définitive

Contactez l'expert.

À la fin de la période de location, pour fixer une date de restitution, le conducteur contacte notre expert indépendant par courriel :

restitution.fr@macadam.eu

ou au numéro INDIGO :

0826 10 60 50

Service 0,15 € /appel + prix appel

Le rendez-vous est à planifier huit jours minimum avant la restitution effective. Un rapport d'inspection est complété et des photos du véhicule sont prises par l'expert.

Remplissez l'attestation de restitution.

L'attestation de restitution est un document obligatoire.

La restitution se fait généralement dans l'établissement livreur du nouveau véhicule ou auprès d'un garage de la marque.

Envoyez les documents.

L'original de l'attestation de Restitution est à retourner à notre Service Restitution par courriel : Service restitution@car-lease.bpce.fr ou à l'adresse : Immeuble Mermoz - 53, avenue Jean Jaurès - CS 50011 - 93351 Le Bourget Cedex.

L'envoi de l'attestation de restitution et des documents afférents au véhicule permet :

- L'arrêt définitif du contrat,
- Le chiffrage par l'expert des éventuels frais de remise en état,
- Le déplacement de l'expert pour prise de photos et rapport d'inspection.



IMPORTANT

Dans tous les cas, ne pas oublier de prendre rendez-vous pour la restitution définitive du véhicule avec le garage indiqué par BPCE CAR LEASE.

ATTESTATION de restitution

Ce document vous décharge de la garde juridique du véhicule.

Il indique :

- Le n° d'immatriculation du véhicule
- Le kilométrage au compteur,
- La date et l'heure de la restitution définitive,
- Le lieu de restitution.

RAPPEL

- L'attestation de restitution est un document à remplir en 3 exemplaires : un exemplaire pour votre société, un pour le concessionnaire et l'original pour BPCE CAR LEASE.
- Si vous n'aviez pas pris de rendez-vous avec notre expert via le courriel : restitution.fr@macadam.eu ou au n° INDIGO, celui-ci évaluera l'état de votre véhicule dès réception de ce document (à retourner chez BPCE CAR LEASE à Le Bourget).

IMPORTANT

- **Dans tous les cas, l'attestation de restitution est obligatoire pour permettre l'arrêt de la période de location**

PHOTO expertise

PLACE À LA TRANSPARENCE GRÂCE À LA PHOTO EXPERTISE !

Le rôle de notre expert indépendant :

- Photographier le véhicule et les dommages existants (*),
- Rédiger un rapport d'inspection lors de la restitution définitive,
- Rédiger un rapport d'expertise indiquant les éventuels frais de remise en état.



IMPORTANT

- **Seul le chiffrage établi par l'expert Macadam, le jour de la restitution définitive est retenu pour une éventuelle facturation de frais de remise en état (des dommages pouvant en effet intervenir entre la pré-restitution et la restitution définitive).**

(*) Les photos prises par notre expert sont à votre disposition sur simple demande.

DOMMAGES tolérés

USURE NORMALE DU VÉHICULE

Les dommages liés à une usure normale sont tolérés.

Intérieurs et selleries

Habitacle ne nécessitant ni réparation ni nettoyage : sans mauvaise odeur et/ou saleté persistante nécessitant un nettoyage chimique.

Carrosserie et peinture



Rayures sans rouille pouvant être éliminées par polissage (moins de 10 cm et nombre rayures + bosses inférieur à 2).



Impact de gravillon ou retouches effectuées dans les normes. Chocs non assimilés à sinistre, petites bosses de moins de 2 cm (max 2 bosses).

Enjoliveurs / Roues



Enjoliveurs endommagés sur moins de 10 cm.



Pneumatique dont la structure de gomme est > 4mm (usure < 50%).

DOMMAGES tolérés

Pare-chocs et protections latérales



Eraflures ou tâches de peinture pouvant être supprimées par polissage.



Griffes inférieures à 10 cm.

MÉMO DU BON UTILISATEUR DU VÉHICULE

- Conduire le véhicule en BON PÈRE de FAMILLE.
- Vérifier régulièrement la pression et l'état des pneus.
- Être attentif à ne laisser aucun objet en évidence (téléphone, ordinateur, GPS, effets personnels, ...) pour ne pas tenter les voleurs.
- Respecter le code de la route. Votre entreprise a la garde juridique du véhicule et est pénalement responsable des infractions commises.
- En cas de sinistre, penser à le déclarer auprès de votre assurance pour éviter de supporter les coûts des réparations.
- Effectuer **le contrôle technique obligatoire si le véhicule a plus de 4 ans.**

DOMMAGES faisant l'objet d'une facturation

DOMMAGES DU VÉHICULE DONNANT LIEU À FACTURATION

Les dommages liés à un état non standard sont facturables.

Intérieurs et selleries



Toutes déchirures ou éraflures des matériaux à l'intérieur du véhicule (revêtements garnissages des portes ou sièges, tapis de sol ...).

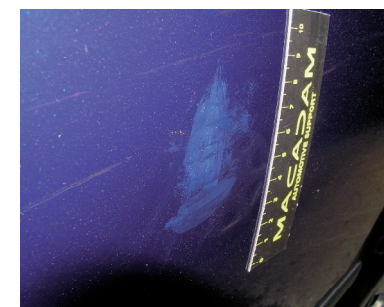


Tâches permanentes, trous, brûlures, déchirures ou éraflures sur tout type de matériaux à l'intérieur du véhicule. Habitacle dans un état anormal de saleté.

Carrosserie et peinture



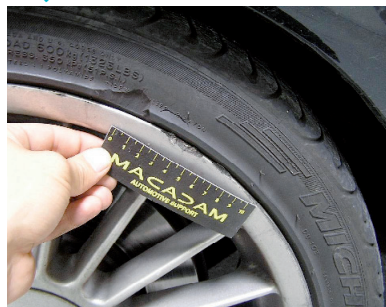
Tous dégâts accompagnés de rouille (petites bosses et petites griffes).



Toute réparation et retouches visibles non réparées dans les normes (teinte non respectée, peinture à la bombe, irrégularité ...).

DOMMAGES faisant l'objet d'une facturation

Enjoliveurs / Roues



Les entailles, déchirures et corps étrangers sur les flancs.
L'absence de jantes, de roue de secours, d'enjoliveurs et/ou de kit réparation. Pneus non conformes.



Pneumatique dont la structure de gomme est < 4mm (usure de plus de 50%).

Pare-brise, optiques et feux



Pare-brise ou toute surface vitrée, cassée ou fêlée. Rayure ou griffe sur surface vitrée.



Griffe sur un optique. Présence de fissures, griffes ou trous sur les feux de route ou feux antibrouillard.

Pare-chocs et protections latérales



Les pare-chocs ou protections latérales déformés, cassés ou fendus.



Les rayures dont la superficie est supérieure ou égale à 10 cm.

FIN DE PÉRIODE de location

Pour nous permettre d'arrêter votre contrat, merci de penser à nous retourner les documents nécessaires détaillés ci-dessous.

Les documents à retourner impérativement à BPCE CAR LEASE Le Bourget sont :

- L'original de l'attestation de restitution remplie et signée par le garage et vous-même,
- L'original de la carte grise ou son duplicata,

L'arrêt du contrat se fera uniquement le jour de la réception de la carte grise et de l'attestation de restitution.

- La carte accréditive BPCE CAR LEASE,
- La carte verte (si assurance souscrite chez BPCE CAR LEASE),
- La carte carburant (si votre contrat prévoit cette prestation),
- Le Télébadge (si votre contrat prévoit cette prestation),
- Le contrôle technique,
- Le code de l'alarme,
- La carte code (chez certains constructeurs uniquement),
- Le certificat de tatouage,

Les éléments à laisser dans le véhicule :

- Les 2 jeux de clefs, ou cartes magnétiques
- Le carnet d'entretien constructeur,
- Les différentes notices d'utilisation constructeur,
- Les clefs et/ou dispositifs destinés à neutraliser l'alarme,
- Le dispositif permettant le déblocage d'antivol des roues,
- Le code de l'autoradio,
- Le disque du GPS.

ACHAT DU VÉHICULE en fin de location

Achat de votre véhicule de fonction :

Au terme du contrat, grâce au nouveau Service Avantages Conducteurs de BPCE CAR LEASE, vous êtes prioritaire pour vous porter acquéreur du véhicule.

Avantages :

- Vous bénéficiez d'une offre privilégiée,
- Vous achetez un véhicule dont vous connaissez parfaitement la manière dont il a été utilisé ainsi que son historique d'entretien,
- Vos proches ou vos collègues peuvent également bénéficier de cette offre privilégiée,
- Vous conservez le véhicule pendant la durée de la transaction évitant ainsi toute rupture.

Votre interlocuteur BPCE CAR LEASE est votre partenaire au quotidien pour rechercher les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

Si vous êtes intéressé par une offre de rachat nous vous invitons à contacter votre chargé d'affaires ou attaché commercial dédié.



Direction Administrative et plate-forme technique
Immeuble Mermoz

53, avenue Jean Jaurès - CS 50011 - 93351 Le Bourget Cedex

Tél. : 01 56 63 23 05

www.carlease.bpce.fr

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de
5 184 440, 00 euros, dont le siège social est au 8 rue
Vidailhan à Balma (31130), inscrite au numéro RCS
Toulouse 977 150 309 - TVA : FR 68 977 150 309
Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias n°
09 046 805805

